

Image not found or type unknown



reindexation pension alimentaire

Par **cookie83400**, le **03/03/2009** à **15:17**

Bonjour, je perçois une pension pour ma fille depuis 1996. Selon jugement reindexation annuel au 1er janvier indice octobre. Cela a été fait jusqu'en 2000. Après renseignement, je ne peux remonter que sur 5 ans pour les arrérages donc 2004. Ma question est la suivante, quel calcul dois-je faire pour le départ du calcul des arrérages au 01/01/2004 :
pension versée x indice de 10/2003 divisé par indice 10/1999 (dernier indice ayant servi à la reindexation au 01/01/2000) ou bien
pension versée x indice de 10/2003 divisé par indice de 10/2002.
Mon dilemme est sur l'année de l'indice 1999 ou 2002. Merci de vos réponses